

## **DERNIERES RECOMMANDATIONS SUR LA BALNEOTHERAPIE ET SUR LES PLATEAUX TECHNIQUES**

Je vous informe que le guide de bonnes pratiques a été mis à jour en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et permet un accès plus souple aux plateaux techniques et aux installations de balnéothérapie.

- *Au regard des mesures liées au déconfinement progressif, l'accès à ce type de plateau technique est désormais possible, en menant une analyse bénéfices/risques pour les patients concernés, et en respectant les mesures de distanciation qui s'imposent compte-tenu notamment de l'activité pratiquée. Ainsi chaque patient doit pouvoir disposer d'une surface de 4 m<sup>2</sup>. Les règles de respect des gestes barrières continuent à s'imposer.*
- *Au regard des mesures liées au déconfinement progressif, l'accès aux installations de balnéothérapie est possible après accord de l'ARS géographiquement compétente, en menant une analyse bénéfices/risques pour les patients concernés et en respectant les mesures de distanciation qui s'imposent. Ainsi chaque patient doit pouvoir disposer d'une surface de 4 m<sup>2</sup>. Les règles de respect des gestes barrières continuent à s'imposer.*

[http://www.ordremk.fr/wp-content/uploads/2020/04/guide-exercice-en-cabinet-de-ville\\_06-2020.pdf](http://www.ordremk.fr/wp-content/uploads/2020/04/guide-exercice-en-cabinet-de-ville_06-2020.pdf)

Vous pouvez également télécharger les recommandations de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes à l'aide de ce lien :

Serge Roudil  
Président du CDO 26